

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE WILLGOTTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 03 mars 2025 à 20h00

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation : 19.02.2025

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

Membres présents : HUCKERT Claudine, STERN Marie-Madeleine, KIEFFER Jean-Luc, LIENHART Éric, CHRIST Fabienne, WEISS Thierry, WEBER Denis, WERLER Christine, RUFFENACH Emmanuel, LUTZ Estelle, SPOHN Bruno

Membres absents excusés : STERN Laurent (procuration à KIEFFER Jean-Luc), KOEBERLE Jean-Marc (procuration à HUCKERT Claudine), STEINMETZ Fanny, HERRMANN Charles

Désignation du secrétaire de séance : STERN Marie-Madeleine

1. Adoption du P.V. du 13.01.2025

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

2. Compte Financier Unique 2024

Election du président de séance (article L. 2121-14 du C.G.C.T.) : Madame Marie-Madeleine STERN

Madame la Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et à son comptable, il remplace les comptes administratifs et comptes de gestion. Elle présente les résultats de l'exercice :

Section de fonctionnement :

- Dépenses nettes de fonctionnement : 498 013,01 €
- Recettes nettes de fonctionnement : 769 436,58 €
- ⇒ Soit un excédent de fonctionnement de 271 423,57 €

Section d'investissement :

- Dépenses nettes d'investissement : 1 384 541,19 €
- Recettes nettes d'investissement : 1 685 461,73 €
- ⇒ Soit un excédent d'investissement de 300 920,54 €

⇒ Résultat de l'exercice 2024 : Excédent de 572 344,11 €

Après présentation des résultats, Madame la maire se retire.

Le conseil municipal constate la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable et approuve le compte financier unique 2024 à l'unanimité.

3. Affectation des résultats

La présidence est redonnée au maire.

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT N-2	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE N-1	RESTES A REALISER N-1	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-21 428,79 €		300 920,54 €	1 068 320,69 € 562 502,66 €	-505 818,03 €	-226 326,28 €
FONCT	785 009,54 €	785 009,54 €	271 423,57 €			271 423,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin/déficit de financement de la section d'investissement)

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1	271 423,57 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	226 326,28 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	45 097,29 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1	
Déficit à reporter (ligne 002)	

4. Fixation des taux d'imposition

Par délibération du 21 février 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 27,64 %
- TFPNB : 45,00 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2025 les taux d'imposition fixés en 2022 :

- TH : 10,49% (taux de 2019)
- TFPB : 27,64 %
- TFPNB : 45,00 %

5. Budget Primitif 2025

Madame la Maire présente au Conseil les grandes lignes du budget, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2025 suivant :
 - o Section de fonctionnement : 807 000,00 €
 - o Section d'investissement : 2 013 820,69 €
 - ⇒ Budget total : 2 820 820,69 €
- Autorise la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat et les notifier au comptable assignataire de Saverne pour mise en œuvre.

6. Rapport des commissions

Commission Chiens :

2 réunions ont déjà eu lieu. La prochaine aura lieu le 12 mars. Les échanges ont permis d'identifier 3 sujets majeurs :

- Les chiens divagants ou errants
- Les déjections canines, particulièrement nombreuses dans la commune ainsi que les sachets de déjection jetés n'importe où. Une discussion a été menée autour des canisites, d'une distribution de sachets pour gérer ces incivilités.
- Un rappel à la loi nécessaire pour faire respecter l'arrêté municipal de 2022 concernant la tenue des chiens en laisse.

Propositions de solutions pour minimiser les nuisances :

- Conception d'un flyer pour rappeler les règles et l'arrêté municipal de 2022
- Mise en place d'un nouvel arrêté pour interdire la présence des chiens à proximité de l'école et de l'arrêt de bus scolaires aux horaires d'entrée et sortie des élèves
- Mise en place de canisites (emplacements dédiés aux déjections canines) non souhaitée par les membres de la commission, propriétaires de chiens
- Installation de poubelles spéciales prévues pour les déjections canines et équipées de sachets (budget = 250 € maximum par poubelle)
- Organisation d'une conférence le 16 mai avec des spécialistes du comportement des chiens + distribution de sachets aux participants

Commission Sports :

2^e olympiades de Willgottheim-Woellenheim le dimanche 8 juin (dimanche de Pentecôte) avec la restauration gérée à midi par l'ASW et le soir par VDK : marche, tennis de table, yoga, pétanque, football, badminton ...

Une réunion a été organisée le 24 février avec les différentes associations sportives, qui se sont montrées très enthousiastes à l'idée de renouveler l'expérience des Olympiades.

Comme l'an passé, il y aura un formulaire d'inscription pour permettre de gérer au mieux l'événement.

Commission Communication :

La commission s'est réunie le 6 février pour définir le contenu du nouveau site. Par ailleurs, 2 réunions de suivi ont eu lieu avec Franck Lods, à qui le projet de création de site a été confié. Le nouveau site devrait être achevé avant l'été.

Commission Environnement :

Les travaux de la peupleraie seront réceptionnés cette semaine.

Une visite guidée est proposée par le SDEA le samedi 29 mars de 10h30 à 12h.

7. Divers

- Inauguration de la salle et fête de la musique le 21 juin 2025 : AKTT s'est positionné pour gérer la partie restauration au cours de la soirée.
- Animations jeunesse organisées par la ComCom à Willgottheim du 21 au 23 juillet, pendant la semaine du tournoi du Kochersberg qui proposera de la restauration en soirée.
- Salle : les travaux devraient être terminés à la fin du mois de mars.
- Repas des aînés : reporté au dimanche 27 avril 2025 midi.